



Problème de connexion à Free !!

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:41**

Bonjour, Je n'ai plus de synchronisation internet depuis plus de trois mois, pour une raison que j'ignore, ma connexion fonctionnant sans problème depuis plusieurs années. un technicien de chez Free, mon fournisseur d'accès, s'est déplacé et a constaté les faits (consignés par lui par écrit et signés). Free m'a fait acquérir au prix de 60 ? la nouvelle Freebox en me disant que le problème venait de là. Apparemment non, puisque cela ne fonctionne toujours pas. Il m'a été promis par Free, une expertise qui n'a jamais été faite. Après 2 lettres recommandées et de nombreux appels téléphoniques sur mon portable (puisque plus d'internet, plus de télévision et plus de téléphone je reçois comme réponse qu'ils ne peuvent donner suite à ma demande, faute de renseignements sur la nature de mes difficultés (!!!) et ils me renvoient sur leur hot-line qui est toujours encombrée et quand je les obtiens après une très longue attente, je me fait raccrocher au nez "par inadvertance" et suis obligée ensuite de les rappeler de longues minutes etc..Je n'arrête pas de tourner en rond. Je paye régulièrement mes factures depuis de nombreuses années (y compris celles de ces trois derniers mois) et je ne comprends pas qu'ils ne veuillent rien faire pour réparer la ligne. Ils ont fait déplacer France Telecom qui n'a pas pu ouvrir le local concerné mon gardien (en vacances) ayant seul la clé. Maintenant qu'il est revenu, je recontacte France Télécom qui me dit que je ne peux pas prendre moi-même le rendez-vous et me renvoie sur Free que je n'arrive pas à joindre par téléphone et m'écris cette lettre comme quoi ils ne comprennent rien à ma demande. Devant tant de mauvaise fois j'ai envie de les assigner en justice. Malheureusement, je n'ai pas les moyens de payer un avocat pour plaider ma cause devant un tribunal et pourtant, salariée en télétravail, je risque de perdre mon emploi. Je leur ai déjà expliqué tout ça mais je me heurte à un mur. Que faire maintenant ? Puis-je aller me défendre toute seule en allant déposer un dossier au tribunal ? Prendra-t-on ma demande en considération et si oui au bout de combien de temps ? Merci de votre réponse. Salutations

Par **cl0141**, le **23/09/2008** à **12:07**

Voyez un des n° suivant

08 05 92 55 55

01 73 50 20 00

01 73 92 25 69

01 42 66 90 03

01 42 66 90 04